



Le Saint-Siège

DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II À LA COMMISSION DE BIENFAISANCE DU CRÉDIT ARTISANAL

Jeudi 21 décembre 1978

Très chers Fils,

Je vous exprime très cordialement ma satisfaction pour cette rencontre qui se rattache d'une manière idéale à celles qu'a eues avec vous mon Prédécesseur Paul VI, de vénérée mémoire; déjà comme Archevêque de Milan, il avait eu la chance de connaître votre institution, ses objectifs, ses réalisations.

1. Votre œuvre, qui existe désormais depuis 32 ans, fut créée dans un but non uniquement et exclusivement économique, mais bien bénéfique : les fruits des diverses initiatives étaient destinés au développement des œuvres catholiques. L'aspect intéressant et, pourrait-on dire, exemplaire de votre action est que celle-ci, même dans le jeu des lois économiques, veut et doit, en tout premier lieu et de manière absolument cohérente, respecter l'éthique professionnelle et la loi de Dieu, particulièrement en ce qui concerne la justice dans sa signification la plus globale.

Mais vos initiatives vont au-delà. Vous inspirant de la conception chrétienne de la vie et des relations entre les hommes, vous refusez de vous laisser enchaîner par la simple logique individualiste du gain et du profit, mais prétendez donner une application concrète à l'enseignement du Concile Vatican II qui a synthétisé la tradition chrétienne et l'enseignement du Magistère : "Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les peuples et de tous les hommes, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité" (Const. Gaudium et Spes, n. 69).

2. A mes éloges sincères, je joins un souhait cordial. Malgré de grands et réels progrès, le monde d'aujourd'hui à tant besoin encore de solidarité, de coparticipation parce qu'il s'y trouve encore tant de pauvreté et de misère : nombreux sont ceux de nos frères et sœurs qui endurent la faim, la

soif, les maladies de tout genre; qui n'ont pas encore d'habitation décente, conforme à la dignité de la personne humaine. Il reste donc encore beaucoup d'espace pour la charité, pour la "bienfaisance", considérée et vécue non comme le geste orgueilleux de celui qui, satisfait de sa propre richesse, fait tomber ostensiblement une poignée de monnaies dans le trésor du temple, mais comme le don discret et humble de la "pauvre veuve" de l'Evangile donnant les deux piécettes qui étaient tout son avoir (cf. *Me* 12, 41-44; *Le* 21, 1-4). La charité, dit Saint Paul "ne manque pas de respect, ne cherche pas son intérêt" (1 *Co* 13, 5).

3. Très chers Fils, allez de l'avant sur cette voie qui est celle de l'Evangile ; celui-ci doit demeurer toujours la base solide et sûre de votre comportement individuel et social. Que votre profession soit toujours éclairée et guidée par la lumière de la foi, qu'elle s'exprime et se traduise en cohérent témoignage de vie chrétienne.

Avec ces vœux, je vous donne bien volontiers, à vous, à tous les membres du Crédit Artisanal et à leurs familles, une spéciale bénédiction apostolique.

© Copyright 1978 - Libreria Editrice Vaticana

©Copyright - Libreria Editrice Vaticana